

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3306**

commune (s) : Oullins

objet : Restructuration du collecteur Yzeron - Tronçons 1.3 et 1.4 - Construction d'un collecteur d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012

Décision n° B-2012-3306

commune (s) : Oullins

objet : **Restructuration du collecteur Yzeron - Tronçons 1.3 et 1.4 - Construction d'un collecteur d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le système d'assainissement unitaire du bassin versant de l'Yzeron situé dans l'ouest du territoire lyonnais récupère les effluents de 14 communes sur un bassin versant d'environ 4 000 hectares. Le collecteur principal de ce bassin et ses branches principales présentent plusieurs dysfonctionnements. Afin de remédier à cette situation, il a été décidé de restructurer ce collecteur et d'effectuer des travaux, dont la construction d'un collecteur de diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres sur les tronçons 1.3 et 1.4 à Oullins.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - tronçons 1.3 et 1.4 - construction d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres à Oullins.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 11 mai 2012, a classé les offres et choisi celle variante n° 2 du groupement d'entreprises SADE/SMCE REHA/NOUVETRA pour un montant de 2 527 940 € HT, soit 3 023 416,24 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour les travaux de restructuration du collecteur de l'Yzeron - tronçons 1.3 et 1.4 - construction de collecteurs d'un diamètre 1 800 millimètres et d'un diamètre 300 millimètres à Oullins et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises SADE/SMCE REHA/NOUVETRA pour un montant de 2 527 940 € HT, soit 3 023 416,24 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P190O249, le 4 novembre 2002 à hauteur de 11 500 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer, soit 2 527 940 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2012 et 2013 - compte 231.5 - opération n° 2P190O249.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.